

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal45

Membres en exercice45

Présents ou représenté.e.s
à la séance.....43

Absentes2

Délibération n°2022-02-03-ECO
Lancement de la démarche Agenda 2030

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, **dix-sept février**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **neuf février**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS,

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à	M. GAUTRAIS
M. BRUNET	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. LEBLANC,	a donné mandat à	Mme KLOPP
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	M. ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à	Mme LELU
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme BAYOL	a donné mandat à	M. BEDOURET

ABSENTES

Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Franck MORA ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

VU la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 - dite Grenelle 1, relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

VU la loi n° 2011-829 du 11 juillet 2011 - dite Grenelle 2 portant comme engagement national la lutte contre le changement climatique,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte portant sur le plan climat-énergie territorial (PCAET),

VU la délibération n° 2018-06-17-DD du 28 juin 2018 relative à l'approbation et mise en œuvre des 17 Objectifs du Développement Durable,

CONSIDERANT le retard pris dans l'atteinte des objectifs des accords de Paris et l'urgence d'inverser la trajectoire d'un réchauffement à 3°C à l'horizon 2100,

CONSIDERANT l'Union Européenne qui vise la neutralité carbone pour 2050, avec comme objectif pour 2030 de réduire ses émissions de 55 % par rapport à 1990,

CONSIDERANT le rôle déterminant des collectivités locales dans la mise en place de politiques de transition,

CONSIDERANT la mise en place de l'agenda 21 en 2014 et l'engagement de la ville pour la transition en signant les Objectifs du Développement Durable de l'ONU (ODD) en 2018.

CONSIDERANT l'Agenda 2030 comme un outil de transition permettant de définir la stratégie et les moyens nécessaires à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable à l'horizon de 2030,

Après en avoir délibéré

PREND ACTE

De l'engagement de la municipalité de Fontenay-sous-Bois dans l'Agenda 2030.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 23.FEV.2022.....
Publication
le 23.FEV.2022.....
Notification
le

Certifié exécutoire

Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire